

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 3 (1858)
Heft: 15

Artikel: Fête des officiers : compte-rendu de la séance de la société des médecins militaires le 26 juillet 1858
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-328616>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

placer ceux-ci dans des positions convenablement assignées, et ensuite de lui adresser, à lui, comme commandant d'avant-postes, un rapport écrit, accompagné, si possible, d'un petit dessin :

- a) Sur les avantages que la position désignée lui offre, sous le rapport de l'observation et de sa propre sûreté.
- b) Sur la correspondance établie avec les autres postes.
- c) Sur les patrouilles à y faire.
- d) Sur les moyens de défense de la place (du poste), les dispositions, en cas d'attaque, et de la ligne de défense à adopter avec ses forces.
- e) Sur la retraite, sa direction et son exécution.

Le rapport en mains, l'instructeur se rend dans les divers postes et y formule ses observations spéciales, et, une fois le cadre réuni, il fait ses remarques en général sous la forme d'une critique compréhensible. Après cette application préliminaire, tout le bataillon d'école serait employé au service de sûreté, sur le même terrain, avant de passer à l'application en deux parties (dans la quatrième semaine).

Il y aurait une manière analogue de traiter avec les cadres de l'attaque et de la défense d'un poste, dans le temps affecté aux exercices préliminaires aux cours de répétition.

L'instruction, en général, devrait s'effectuer ainsi, dans les cours de répétitions, qui n'auraient alors lieu que tous les deux ans, en doublant la durée des cours.

Un cours théorique — pratique serait efficace — ayant lieu tous les ans, avec les officiers nouvellement brevetés, en dirigeant l'enseignement dans le sens expliqué ci-dessus.

Le soussigné a eu la satisfaction de diriger en 1854 et 1855 deux de ces cours, qui ont été suivis par une vingtaine d'officiers. Il y répéta les objets d'enseignement réglementaires d'après cette méthode, y joignit quelques directions sur l'art des retranchements, dans son rapport avec les divers buts tactiques, ainsi qu'avec la tactique élémentaire des trois armes. Dans les sorties, on étudiait l'estimation des distances ; sur le terrain même, on imposait des petites tâches, accompagnées de dessins abrégés, ensuite on procédait à la solution des problèmes et questions. Le résultat de ces cours de quinze jours, qui n'ont plus eu lieu depuis, pour raison d'économie, hâte l'éducation militaire des jeunes officiers, et est, pour eux, d'après ce qui précède, d'un intérêt incontestable. Ils acquèrent, en appelant à leur aide des études particulières, une plus grande assurance dans la direction de leur division.

Berne, le 15 avril 1857.

BRUGGER, colonel.

FÊTE DES OFFICIERS

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DE LA SOCIÉTÉ DES MÉDECINS MILITAIRES
LE 26 JUILLET 1858.

Après avoir mentionné dans notre compte-rendu les objets qui ont été soumis aux discussions de l'assemblée générale, il nous reste encore à faire part de ce qui s'est passé dans la réunion spéciale de la *Société des médecins militaires*.

Cette société, fondée en 1851, a eu sa 8^{me} réunion, conformément aux statuts, conjointement avec celle de la société fédérale des officiers, et cela le lundi 26 juillet dans la salle du Conseil de santé, sous la présidence du docteur *Brière*, médecin de division. Entr'autres cantons, celui de Genève y était honorablement représenté; et on y remarquait avec plaisir le chirurgien-major Dr Corecco, conseiller d'Etat du Tessin.

Après l'approbation des statuts et la réception de nouveaux membres, le président communique, entr'autres lettres, celle de M. le médecin de division *Leoni*, lieutenant-colonel (Tessin), traitant de l'importance du service sanitaire dans l'armée et du besoin qu'il y soit pourvu par un personnel à la fois honorable et convenablement considéré.

Nous omettons les différentes explications peu importantes qui furent échangées entre les médecins des divers cantons sur leur service respectif, et citerons les principales communications.

Le Dr *Golliez*, de Lutry, présente le tireballe de son invention, qu'il estime être le seul utile actuellement vu les nouvelles formes de balles.

Il expose en résumé le mémoire qu'il a été dans le cas d'adresser ce printemps au ministère de la guerre de Sa Majesté britannique, lequel lui a demandé des exemplaires de cet instrument chirurgical.

Le Dr *Brière* d'Yverdon, président, lit un mémoire fort intéressant, quoique concis, sur les particularités des blessures par les balles coniques et cylindro-coniques. Ce mémoire est fondé sur les observations faites par les chirurgiens français pendant la guerre d'Orient.

Dans un pays comme le nôtre il serait à désirer que chaque chirurgien, militaire ou non, s'occupât de ces questions et, si possible, connût au moins les conclusions de ce mémoire éminemment pratique et impartial. Les accidents qui troublent si souvent nos fêtes nationales leur en font un devoir.

Il expose en même temps une collection intéressante de balles des modèles les plus variés.

Le Dr *Golliez* propose un changement dans l'organisation sanitaire militaire suisse dans le sens d'une simplification et d'un lien plus intime entre le service des ambulances et celui du corps (brigade), auquel *il devrait* être spécialement destiné.

Il faudrait, à son avis, abolir l'état-major sanitaire actuel, en en conservant seulement les médecins supérieurs et transformant les médecins d'ambulance de première classe en médecins de brigade, laquelle fonction, d'accidentelle qu'elle est maintenant, deviendrait celle réglementaire; renforcer un peu les cadres sanitaires des corps en médecins et fraters — ceux-ci de différents grades — et dans ces cadres puiser chaque fois le personnel d'ambulance.

L'ambulance serait spécialement affectée à la brigade, comme dans certains pays au régiment.

Par cette organisation il existerait un lien plus intime entre l'ambulance et le corps auquel elle est destinée; ils ne seraient pas dans le cas de « *se perdre* » l'un

l'autre, comme cela n'arrive que trop souvent ; ce qui corrobore cette espérance c'est que les hommes du corps connaîtraient personnellement le personnel de l'ambulance et surtout auraient avec eux toujours communauté de langage. Cette organisation suppléerait au besoin de compagnies sanitaires, proposées par la commission de révision du service sanitaire, lesquelles constitueraient une grande complication de plus dans ce service spécial, ainsi que dans le service général.

Pour le fond, cette idée a été émise déjà dans le journal de médecine militaire patroné par la société.

Le Dr Brière communique quelques fragments d'une ébauche sur le service militaire sanitaire en Suisse.

Ce travail, produit à la fois d'une étude pénible et d'une érudition encyclopédique, caractérise en même temps d'une manière saisissante la position sociale des médecins ou chirurgiens aux époques des guerres de Bourgogne et de celles de Villmergen. Il contient aussi des détails curieux sur l'histoire militaire du siècle dernier.

M. le Dr Baylon, de Genève, médecin de batterie, remercie affectueusement les auteurs des communications ci-dessus, et, après encore quelques explications échangées, la réunion officielle fut terminée pour donner à ses membres le loisir de faire plus ample connaissance entr'eux et faire place aux droits d'une confraternité amicale.

ÉTUDES SUR LES ARMÉES ÉTRANGÈRES.

ARMÉE AUTRICHIENNE.

(Suite).

Cavalerie.

La grosse cavalerie se compose de 8 régiments de cuirassiers et 8 régiments de dragons.

La cavalerie légère se compose de 12 régiments de hussards et 12 régiments de uhlans.

L'effectif d'un escadron de campagne de grosse cavalerie ou de cavalerie légère est le même en temps de paix et en temps de guerre.

Sur le pied de paix :

Chaque régiment de grosse cavalerie se compose de l'état-major du régiment, de 6 escadrons et d'un cadre de dépôt.

Chaque régiment de cavalerie légère est formé de l'état-major du régiment, de 8 escadrons et d'un cadre de dépôt.

Sur le pied de guerre, on se borne à former un escadron de dépôt, et, à partir de ce moment, le cadre de dépôt est détaché.

La taille exigée pour la grosse cavalerie est de 64" au moins et de 61" pour les régiments de cavalerie légère (pour ces derniers, le maximum est fixé à 65").

On choisit les recrues parmi les hommes qui ont déjà l'habi-